Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 38

Artikel: Origine du Jeûne fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179431

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cinquième année. N° 38. Samedi 14 Septembre 1867.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Origine du Jeûne fédéral.

Aux approches du Jeûne fédéral, nos lecteurs accueilleront peut-être avec intérêt quelques détails sur les origines de cette fête religieuse et nationale. Ils sont empruntés à un mémoire composé par M. le pasteur Bion, de Trogen, et lu à la Société pastorale suisse réunie à Hérisau en 1862.

Les premiers jeûnes publics dont l'histoire de notre patrie fasse mention remontent au XVIe siècle. Ces jeûnes d'humiliation et d'actions de grâces n'étaient point alors, comme maintenant, célébrés à une époque fixe dans toute la Suisse en vertu d'un décret des autorités fédérales. Quelquefois, à l'occasion d'une calamité ou d'un bienfait public, un canton ou une ville ordonnait un jeûne ; d'autres fois, plusieurs cantons s'associaient dans ce but. L'impulsion de ces solennités est partie des Etats protestants, notamment de Zurich et de Genève. Pendant longtemps les catholiques y restèrent étrangers. Ce fait s'explique facilement : pour les Eglises réformées les idées de péché et de repentance, qui sont à la base de l'institution du Jeûne, ont une importance bien plus grande que dans l'Eglise romaine. Celle-ci, on le sait, professe sur la corruption du pécheur une doctrine qui se rapproche de celle du célèbre hérétique Pélage. Par la place considérable qu'elle donne au libre arbitre de l'homme dans l'œuvre du salut, elle affaiblit les idées de péché et de repentance au point de réduire celle-ci à quelques pratiques machinales et à des expiations extérieures. On comprend dès lors que la solennité du Jeûne n'ait jamais été bien appréciée dans les cantons catholiques. D'ailleurs, le clergé ne pouvait voir de bon œil une fête due à l'initiative des Etats protestants et ordonnée par l'autorité laïque.

Le XVIe et le XVIIe siècle nous offrent plusieurs exemples de ces jeûnes locaux et occasionnels. Dans l'histoire de la Réformation de Bullinger, à la date 1550, nous lisons ce qui suit : « Comme partout, il » y avait beaucoup de troubles ; l'on exhorta le peuple » dès les chaires à la repentance et à la conversion ; » pour procurer ce bien, les conseils et bourgeois » de Zurich composèrent un mandement dans lequel » on réunit et améliora tous les précédents. » Hottinger parle d'un Jeûne qui eut lieu à Zurich en 1571, « à l'occasion d'une terrible disette et de temps déplorables. » Depuis 1620, une solennité de ce genre est célébrée presque chaque année non-seulement pour la ville de Zurich, mais aussi pour la campagne, qui n'y avait eu aucune part jusqu'alors. Le massacre de la St-Barthélemy (1572) fut l'occasion d'un Jeûne dans toute la Suisse protestante. Ce fut Genève qui prit l'initiative de cette mesure. Le Jeûne genevois, qui se célèbre encore aujourd'hui au commencement de septembre, fut institué en 1698. En 1541, à l'occasion d'une épidémie, un Jeûne mensuel est établi à Bâle. Les massacres de la Valteline (1620), la prise de Magdebourg par Tilly (1631) donnèrent lieu à des solennités d'humiliation à Zurich et à Schaffhouse. On célébra aussi par des fêtes d'actions de grâces les victoires que le roi de Suède, Gustave-Adolphe, remporta en Allemagne (1630-1632) et la conclusion de la paix de Vestphalie, qui mettait fin à la terrible *guerre de trente ans* (1648).

Depuis 1650, les solennités du Jeûne prennent en Suisse un caractère plus régulier et aussi plus exclusivement protestant. A cette époque-là, tous les états évangéliques de la Confédération s'entendirent pour célébrer *un Jeûne annuel*. Il eut lieu d'abord le dimanche, puis fut porté au jeudi. En 1753, on fixa le mois de septembre pour l'époque ordinaire de cette solennité. L'idée dominante des jeûnes publics de ce temps-là était la solidarité des Eglises réformées bien plus que la solidarité helvétique. On peut s'en convaincre par la lecture des mandements composés alors ; il y est fait mention des Vaudois du Piémont, des huguenots persécutés et exilés de France, des réformés de Suède opprimés par les luthériens. La victoire des cantons protestants à Villmergen (1712) et la paix d'Aarau furent l'occasion d'une fête religieuse dans toute la Suisse réformée. Dès lors, à la faveur d'une paix qui dura 80 ans et sous l'influence des idées humanitaires du XVIIIe siècle, les rapports entre catholiques et protestants s'améliorèrent peu à peu, le Jeûne perdit son caractère exclusif et confessionnel, un rapprochement s'opéra. La révolution française vint en même temps réveiller l'esprit national, et l'on vit Zurich et Berne faire les premiers pas pour réaliser l'idée d'un *Jeûne fédéral ;* Lucerne ne tarda pas à se joindre à eux, et ces trois Etats adressèrent une invitation dans ce sens à leurs confédérés catholiques. Leur proposition fut accueillie par la Diète, et dès 1802, après les troubles de la révolution helvétique, on eut le premier Jeûne fédéral.

Jusqu'en 1816, le jour varia sans cependant sortir

des limites du 5 au 10 septembre. De 1817 à 1832, la solennité pour les réformés avait toujours lieu le second jeudi de septembre, tandis que les catholiques, pour ne pas augmenter le nombre de leurs fêtes tombant sur des jours ouvrables, célébraient le Jeûne fédéral le dimanche suivant. Dans les cantons mixtes, les catholiques choisissaient volontiers pour le Jeûne le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre). En général, les catholiques appréciaient peu cette fête et mettaient peu de zèle et d'empressement à la célébrer. De là les plaintes que Berne fit à la Diète de 1812 sur la manière dont le Jeûne fédéral était solennisé dans les cantons catholiques. C'est pour remédier à ce mal qu'en 1831, la députation d'Argovie proposa à la Diète de placer le Jeûne fédéral au même jour pour tous les cantons. De là est sorti l'arrêté fédéral du 1er août 1832, qui statue qu'à l'avenir le Jeûne sera célébré dans tous les Etats de la Confédération le troisième dimanche de septembre. Cet arrêté laisse d'ailleurs à chaque canton toute liberté quant aux mesures de police et aux détails de la fête.

Les francs-maçons à Chillon.

Fête de la St-Jean d'été.

VI.

L'Ordre de la franc-maçonnerie a pour patron St-Jean. Il est difficile de donner à ce sujet des explications bien positives; cependant les meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur la maçonnerie racontent que, pendant la guerre de la Palestine, les chevaliers maçons s'étaient réunis aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem, ou chevaliers de Malte, pour résister aux attaques des infidèles, protéger les pélerins qui se rendaient à Jérusalem et pourvoir à leurs besoins. Les maçons se mirent ainsi sous la protection de St-Jean, lui rendirent des actions de grâces et ordonnèrent que toutes les loges lui seraient désormais dédiées. St-Jean signifie aussi, pour les maçons, Janus, soleil des solstices; de là vient qu'ils célèbrent la fête de ce patron vers ces deux époques de l'année, généralement le 24 juin et le 27 décembre. La première est appelée *St-Jean d'été*, la seconde *St-Jean d'hiver*. Cette année la St-Jean d'été a été célébrée à Chillon, par les loges vaudoises, le 14 juin dernier. On voit donc que la fête patronale de l'Ordre n'est pas rigoureusement fixée aux mêmes dates.

Le 14 juin, vers sept heures du matin, nous nous trouvions sur le port d'Ouchy, attendant le bateau pour Evian. Nous vîmes arriver successivement sur la place plusieurs messieurs de Lausanne qui s'accostaient en se serrant affectueusement la main. Pour un œil quelque peu exercé, pour quiconque n'est pas entièrement étranger aux mystères maçonniques, il n'y avait pas à douter, en voyant ces attouchements; ces messieurs étaient évidemment des francs-maçons. Tous respiraient sur leur physionomie un véritable contentement, une secrète joie; ils éprouvaient la satisfaction d'avoir un projet inconnu des profanes, d'aller dans un lieu dont les portes seraient fermées à la curiosité, et de pouvoir s'y entretenir des choses intéressantes dans la plus parfaite intimité.

L'un d'entr'eux me salua (mais en me touchant la main comme un simple mortel). « Prenez-vous ce bateau? » lui dis-je. — Non, me répondit-il avec un sourire presque imperceptible, nous attendons le nôtre.

Je le quittai sans avoir le temps de lui demander l'explication de cette réponse, car le bateau qui devait croiser sur Evian s'approchait de l'embarcadère.

« Nous attendons le nôtre. » Que diantre cela voulait-il dire?....

Si nous étions resté sur le quai dix minutes de plus, nous aurions pu satisfaire notre curiosité et voir arriver le vapeur le *Léman*, ayant en proue un large pavillon maçonnique, en poupe le pavillon fédéral et, dans sa mâture, des flammes aux couleurs des villes vaudoises qui sont le siége des loges faisant partie de la Grande Loge Suisse ALPINA.

Le service de ce bâtiment, parti de Nyon à six heures du matin, était spécialement destiné, ce jour là, aux francs-maçons. Il amenait avec lui les frères des loges de Nyon, d'Aubonne et de Morges, auxquelles vinrent successivement se joindre ceux de Lausanne et de Vevey. Lutry, Cully et Montreux ont, en outre, fourni leurs petits contingents de frères. Et en passant devant ces diverses localités, le salut du drapeau à la lettre mystérieuse, encadrée dans un triangle d'or, était appuyé d'une triple salve d'artillerie du bord; partout les mains et les cœurs échangeaient avec les arrivants de fraternelles étreintes.

La lettre mystérieuse dont il est ici parlé est le **G** majuscule, qui peut être considéré comme initiale du mot *Gott*, ou de *Golgatha*; selon une autre interprétation, c'est l'initiale du mot *Géométrie*, parce que cette science a pour base l'application des propriétés des nombres aux dimensions des corps et surtout du triangle.

Le bateau se dirigeait vers Chillon où les frères qui le montaient rencontrèrent ceux d'Aigle, de Bex et du Valais.

La réunion comptait 237 membres appartenant aux loges d'Aigle, Aubonne, Bex, Lausanne, Morges, Nyon et Vevey, sauf sept qui appartenaient à des *Orients extérieurs*.

Cette réunion a eu lieu, par extraordinaire, dans les souterrains du château de Chillon. Qu'on ne s'imagine pas que les francs-maçons s'étaient réfugiés dans ces sombres lieux pour y exercer des sortilèges ou tramer quelque mystérieuse conspiration. Non, il n'en est rien; ils allaient là tout simplement pour avoir de la fraîcheur, chose bien permise, même aux francs-maçons, pendant le mois de juillet.

Divers préparatifs exécutés avec beaucoup de soin et de dévouement, par deux frères chargés de préparer le local, l'avaient parfaitement approprié à la circonstance. Le porche qui précède le souterrain